

ALSACE



## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**Réunion du 30 novembre 2020**

---

### **RAPPORT N°CP/2020/463**

*Proposition de soutien aux associations et aux activités de proximité dans le cadre  
du plan de relance*

---

### **Rapport et annexe modificatifs**

Toutes les modifications sont signalées en surligné gris dans le rapport

Dans l'annexe :

## **Fiche récapitulative du rapport n° CP/2020/463**

Titre du rapport : Proposition de soutien aux associations et aux activités de proximité dans le cadre du plan de relance

Rédacteur : Jean MUCKENSTURM

Direction : A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières

### **RÉSUMÉ**

En déclinaison du plan de relance et dans le prolongement des délibérations des 15 octobre et 2 novembre 2020 qui ont attribué des soutiens à des acteurs de proximité et des associations, le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions, d'un montant de 227 827 € au solde des dossiers restants, acteurs de proximité et associatifs au travers des fonds d'urgence dédiés inclus dans le plan de relance.

### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer à 10 acteurs de proximité un soutien au titre de l'immobilier d'entreprise à hauteur de 57 343 €. La liste des acteurs bénéficiaires ainsi que le montant attribué est jointe en annexes de la présente délibération ;
- d'attribuer au titre du fonds de secours, 17 600 € à 3 associations dont la liste figure en annexe
- d'attribuer à 69 associations pour un montant total de 152 884 € un soutien au titre du fonds de soutien à la vie locale (FSVL). La liste des acteurs bénéficiaires ainsi que le montant attribué est jointe en annexe de la présente délibération ;
- d'opérer un versement en une seule fois pour les bénéficiaires dont la subvention attribuée est égale ou inférieure à 5 000 € et pour tous les dossiers complets quel que soit le montant attribué, et de verser un acompte de 70 % pour les dossiers pour lesquels la subvention est supérieure à 5 000 € et dont les justificatifs sont attendus. Les soutiens à l'embauche sont versés à ces bénéficiaires sur présentation du contrat de travail dont la date de signature est établie entre le 1er mars 2020 et le 31 octobre 2020.

Par ailleurs, à la demande de l'association bénéficiaire, l'aide de 2 600 euros que la Commission Permanente réunie le 15 octobre 2020 avait accordé à l'association Les foulées epfigeoises (dossier 2020D005690) au titre du soutien aux associations dans le cadre du plan de relance, est attribuée à l'association Trans-forme.

## CORPS DE RAPPORT

### I) Pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité (règlement modifié par la délibération CP/2020/298 du 15 octobre 2020)

Le fonds d'urgence s'adresse aux acteurs du tourisme et aux acteurs de proximité, hôtellerie, restauration, artisanat, commerce, agriculture, activités culturelles, de loisirs et de plein air notamment, dont le siège social et l'exploitation sont situés dans le Bas-Rhin et/ou qui exercent leur activité principale dans le Bas-Rhin, employant moins de 50 salariés, hors travailleurs handicapés ou salariés en insertion, créés avant le 1<sup>er</sup> mars 2020.

Le seuil minimal de soutien versé est fixé à 500 €. Un acteur de proximité qui sollicite le soutien du fonds d'urgence uniquement pour la prime à l'embauche est éligible. Le montant attribuable ne peut pas dépasser le plafond de 25 000 € par structure, hors soutien forfaitaire complémentaire lié à l'embauche de salariés (1 500 € par embauche dans la limite de 3 salariés) ou participation de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est rappelé que les 24 EPCI du Bas-Rhin ont délégué au Département leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise pour contribuer à consolider juridiquement le dispositif.

### II) Pour les associations

Le fonds de secours vise à soutenir les associations durement impactées par la pandémie et dont l'équilibre financier est bouleversé. Il s'adresse aux associations ayant leur siège dans le Bas-Rhin et dont le domaine d'activité s'inscrit dans le champ d'intervention du Département (solidarité, culture et tourisme, éducation, jeunesse-éducation populaire, environnement, sport, etc.) et les associations culturelles qui développent des actions caritatives dans le champ des politiques sociales du Département.

Le montant du soutien sollicité doit s'établir à plus de 3 000 €, avec un plafond fixé à 15 000 € par association. Il est rappelé que l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a souhaité s'associer au plan de relance du Département en apportant une contribution complémentaire de 1 M€, soit 0,5 M€ pour chacun des deux fonds, au bénéfice des acteurs de proximité et des associations localisés sur son territoire.

En complément des sommes attribuées par délibérations de la Commission permanente les 15 octobre et 2 novembre, le présent rapport propose d'attribuer les subventions suivantes d'un montant total **227 827** € pour 78 tiers différents répartis comme suit :

- FSVL : 152 884 € pour 69 tiers ;
- Fonds associations : 17 600 € pour 3 tiers ;
- Fonds actions de proximité : **57 343** € pour **10** tiers.

**Les annexes** au présent rapport **listent** les bénéficiaires.



**Enveloppe : 47023**

**Imputation : 6574 94**

Bénéficiaire	Objet	Coût du projet en euros	Subvention demandée en euros	Coût retenu en euros	Taux %	Subvention en euros	Observations
DS SA 2 RUE SAINT EXUPERY 67500 HAGUENAU TIP TOP COIFFURE	2020D009700 Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité					<b>1 250,00</b>	
14 A RUE DE BITCHE 67580 MERTZWILLER	2020D009693 Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité					<b>2 404,00</b>	

**TOTAL** Arrondissement de Territoire Nord

**3 654,00**

**Enveloppe : 47023****Imputation : 6574 94**

Bénéficiaire	Objet	Coût du projet en euros	Subvention demandée en euros	Coût retenu en euros	Taux %	Subvention en euros	Observations
HERTFELDER 7 ROUTE ROMAINE 67650 DIEFFENTHAL BOWLING DU TREFLE	2020D006924 Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité					<b>2 500,00</b>	
ZONE DE LOISIRS DU TREFLE 67120 DORLISHEIM	2020D009701 Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité					<b>3 000,00</b>	

**TOTAL** Arrondissement de Territoire Sud**5 500,00**

